

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 7 (1898)
Heft: 26

Rubrik: Kleine Chronik

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

10^e Demande de subvention en faveur des bureaux de placement de l'Union Genevoise et de l'Union Helvétique. Avant la discussion, M. le président annonce que l'*Union Helvétique* n'a envoyé, à proprement parler, aucune demande, mais que l'*Union Genevoise* l'a, d'elle-même, englobée dans sa démarche. Il l'en-suite les propositions du Comité directeur que le Conseil d'administration approuve en les recommandant au vote de l'Assemblée:

Le Comité directeur, après un examen attentif, ne peut pas se résoudre à soutenir la demande, car il ne saurait en prévoir le succès. Les sociétés d'employés élèvent des places particulières, et, quant au placement gratuit, il ne sera pas, selon toute apparence, de longue durée, car il n'a aucune raison d'être. D'ailleurs, les bureaux des sociétés travaillent trop lentement et d'une façon trop bureaucratique pour être à même de compter sur la clientèle exclusive des patrons. Avec le personnel inscrit, il faut trop chercher de placer à tour de rôle et trop veiller à caser d'abord les membres de la société. Le placement gratuit favorise les changements fréquents de places et les employés médiocres.

On ne sait pas, en outre, jusqu'où conduiraient le système des subventions, car d'autres sociétés professionnelles existant en Suisse pourraient réclamer un appui financier au même titre que les deux susnommées. Enfin, certains membres ont émis l'opinion que, si une subvention était accordée, ce serait sous la condition expresse que notre société s'entendrait avec elles sur les questions de principes, notamment en ce qui concerne la direction des bureaux.

La question ne paraît ni assez étudiée, ni assez mûre; le Conseil d'administration recommande donc une attitude expectante."

Cette proposition est adoptée unanimement par l'Assemblée.

11^e Pétition de l'Union des femmes suisses, concernant l'engagement d'apprentis du sexe féminin dans les cuisines d'hôtel et création de cours d'apprentis féminins à l'Ecole professionnelle d'Ouchy. Le président soumet diverses correspondances à l'Assemblée, avec les motifs qui ont empêché le Comité directeur et le Conseil d'administration de donner à la pétition la suite désirée. Voici le texte des considérants et de la proposition:

Tout bien disposés que nous soyons en faveur de la demande, nous manquons encore de raisons concluantes. Le besoin de cuisinières se fait sentir depuis très longtemps, mais la Société entend demeurer étrangère à cet ordre d'idées. Cependant, pour reconnaître les efforts philanthropiques de l'Union des femmes, il devra se borner dans le cas le plus favorable à un appui moral et, éventuellement, à un appui financier.

On ne peut méconnaître non plus que, chez les femmes, l'impulsion ne soit beaucoup plus forte du côté des places de femmes de chambre et gouvernantes, que vers la cuisine et que le soin de former des cuisinières pour le service particulier, ne s'accorde guère, pour notre société, avec la nature de son activité. Quant à recevoir dans notre Ecole professionnelle des jeunes filles alternant avec les garçons, cela ne paraît pas une impossibilité, mais cela soulève des difficultés trop considérables pour qu'il y ait lieu de penser.

Nous sommes, en principe, d'accord avec la demande de l'Union des femmes; toutefois nous devons laisser à celle-ci l'initiative de fonder elle-même une école; dans ce cas, notre société ne refusera pas d'examiner la question d'une subvention, de même qu'elle est prête à agir auprès de ses membres pour qu'il soit, dans la mesure du possible, tenu compte de la demande.

Enfin, il sera déferlé aux voeux de l'Union des femmes en ce sens que notre journal sera mis de temps en temps à sa disposition pour aider, par des articles explicatifs, à la diffusion de l'idée."

L'Assemblée se range complètement à ces conclusions.

Il est encore donné lecture d'une lettre de la Société des hôteliers zuricois, demandant que la Société suisse des hôteliers fasse tous ses efforts pour que les horaires d'été entrent en vigueur le 1^{er} mai, au lieu du 1^{er} juin. La saison commencerait plus tôt; la question rentre par conséquent dans nos intérêts.

La proposition a été déjà traitée en des meilleurs compétents, mais résolu dans un sens négatif. Elle est cependant assez importante pour que nous l'aidions, encore une fois, de toutes nos forces, à triompher. La majorité des compagnies suisses de chemins de fer n'est pas hostile à la mesure, de sorte que la réussite n'est pas absolument impossible.

La proposition de la Société des hôteliers zuricois est fortement appuyée; le président déclare que le Comité directeur s'occupera de la proposition, dans le sens indiqué par l'auteur.

Proposition individuelles. M. Döpfner, de Lucerne, propose de déterminer que les tâches revenant à la Société en vertu des conventions relatives à l'assurance contre les accidents seront attribuées à l'Ecole professionnelle.

Le président remercie chaleureusement l'auteur de cette proposition et rappelle que l'Ecole est toujours prête à recevoir des subsides.

Puis il remercie les membres présents de l'intérêt soutenu avec lequel ils ont suivi les délibérations et déclare l'assemblée close à 2 heures précises.

LA FÊTE.

C'est la première fois que nous avons l'occasion de joindre au procès-verbal d'une assemblée d'un jour, appelée assemblée "sèche", le compte-rendu de la fête qui l'a suivie. Effectivement les deux membres de Soleure, MM. J. Huber, de l'Hôtel de la Couronne et J. Amsler, de l'Hôtel Adler, ont, grâce à leurs efforts et à leurs peines rendu grâce à l'auteur de ces lignes la tâche de rédiger cette relation.

Nous savons par expérience que les réunions d'un jour, qui avaient lieu, jusqu'ici au Buffet de la gare d'Olten, n'exercent pas en général l'attraction désirée, les organisateurs de la fête ont dû, par conséquent, éprouver une satisfaction d'autant plus vive que le nombre des participants allait croissant d'heure en heure.

Aussi, à l'arrivée du dernier train attendu, soit vers 11^{1/2} heures, 56 personnes ont-elles fait honneur au déjeuner à la fourchette abandonnée servi à l'Hôtel de la Couronne. Les derniers arrivants n'eurent que peu de temps pour satisfaire leur appétit, car bientôt se fit entendre l'appel à l'assemblée générale, pour laquelle la ville de Soleure avait mis la salle du Grand Conseil à la disposition de la Société. Un peu après 2 heures les assistants se retrouvaient dans la grande salle de l'Hôtel de la Couronne, fort joliment décorée. À côté de chaque couvert étaient placés un guide de Soleure, une liste des curiosités dont la ville est si riche, surtout au point de vue historique, le livret illustré du drame de la Passion, à Selzach, et ce qui a paru, sur le moment, plus engageant encore, un menu élégant, mais surtout abondant et choisi. Le voici d'ailleurs:

M E N U

à l'occasion de l'Assemblée générale de la Société suisse des Hôteliers, tenue à l'Hôtel de la Couronne, à Soleure.

Chabilis	Hors-d'œuvre variés
Hallauer 1895	Consommé Sévigné
Villeeneuve 1893 (en cartons)	Truites de rivière à la Soleuroise
Neuchâtel 1887	Gigot d'agneau à la Bouquetière
Grüe de la ville 1887	Choufrot du volaille en Bellevue
Désaley	Ris de veau glacé Financière
Clos des Abbayes 1893	Asperges à la crème sautée Vierge
	Filet de cheval aux
	Salade courte de laitues
	Glaces panachées
	Pâtisserie
	Coupes de fruits
	Dessert

60 personnes ont pris part au banquet, qu'égayaient la musique; leurs noms ayant été publiés dans le précédent numéro, nous ne les reproduisons pas.

Le toast de bienvenue a été prononcé par M. le colonel Vigier, conseiller national, qui considère l'agriculture, le commerce et l'industrie comme les trois colonnes de notre petit pays si peu productif au regard de la France, par exemple. L'orateur démontre que l'industrie des hôtels, une de ces colonies, dépend, plus que les deux autres, des influences extérieures, c'est-à-dire de la température comme des crises industrielles et politiques. Il admire donc l'énergie et l'activité qui se manifestent à un si haut degré dans l'industrie hôtelière, dont les représentants sont fondés à réclamer l'approbation complète de l'Etat et des autorités.

M. Vigier porte son toast aux représentants de cette industrie.

M. Tschumi le remercie du fond du cœur et rend hommage, en termes fort gais, à la ville de Soleure. Il termine son discours par des remerciements spéciaux à M. Huber, pour son accueil si cordial, et à la Société de développement de la ville, pour sa participation à la fête; elle a témoigné ainsi sa sympathie à l'œuvre des maîtres d'hôtels. Un triple ban est battu en l'honneur de M. Huber et de la Société de développement de Soleure.

Les discours officiels sont terminés. L'œil du président se dirige sur M. Spillmann, de Lucerne; dans quel but? Cela est facile à deviner; il faut un major de table.

Son premier détour consiste à lire de nombreux télégrammes de félicitations, entre autres, ceux de M. Otto Hoyer, à Aix-la-Chapelle, au nom de la Société internationale des propriétaires d'hôtels; de M. G. Ettinger, à Bregenz, au nom de l'Association des propriétaires d'hôtels du lac de Constance; de M. J. de Grisogono, à Saint-Maurice. Il a été répondus aux deux premiers, le même jour, en termes également cordiaux.

M. le Dr. Kaufmann, président de la Société de développement, prend ensuite la parole pour exposer en quelques mots les curiosités offertes par la ville de Soleure. Puis il insiste sur les services rendus par la Société suisse des hôteliers, par la publication du guide "Les Hôtels de la Suisse", ainsi que par la fondation et l'heureux développement de l'Ecole professionnelle. En créant le guide des hôtels, la Société a fait une œuvre extraordinairement utile et opportune, qui doit servir à renseigner, à éclairer les étrangers et ne manquera pas de porter de bons fruits. Il félicite de cette œuvre la Société, comme aussi MM. Guyer-Freuler et Amsler.

M. Kupper, de Zürich, remercie en termes chaleureux le Comité directeur et le Conseil d'administration des peines qu'ils donnent pour la Société et leur porte un toast.

Pendant ce temps, le ciel s'était rasséré, ce qui tombait à point. En effet, M. Huber venait d'inviter les convives de se rendre en voiture au célèbre ermitage de Ste-Vérena. C'est ce qui eut lieu et bientôt douze véhicules, tant breaks que landaus, roulerent en pleine campagne. Les Soleurois avaient ainsi préparé une double surprise. Les hôtes d'abord, n'avaient aucune idée de cette excursion, et puis, celle-ci était de nature à dissiper d'une façon complète toutes les préventions qui auraient pu exister contre la ville et ses environs, notamment au point de vue de leur importance, de leur situation et de leurs beautés naturelles.

Nous avons pendant la promenade souvent entendu ces mots prononcés avec un sentiment d'admiration: "Je n'aurais jamais cru que la ville de Soleure offrit tant de choses intéressantes et fut entourée d'une contrée si charmante". Et, vraiment, la promenade fut ravissante. Elle eut lieu à travers de grasses prairies, de luxuriante foret, riches en aspects variés, jusqu'à l'ermitage, objet de tant de légendes; elle se poursuivit de là par Wengenstein, où un rafraîchissement attendait les excursionnistes, jusqu'aux bains d'Attisholz et par Derendingen retour à Soleure.

Mais le moment de la séparation était arrivé pour ceux qui devaient partir le soir; ce fut au milieu des serrements de mains et des témoignages de vive gratitude exprimés pour cette belle journée que la moitié des assistants prit congé.

Les autres qui s'étaient décidés à voir le lendemain le spectacle de la Passion, passèrent la soirée de la façon la plus gaie chez leur collègue, M. Amsler, de l'Hôtel de l'Aigle, qui les recut avec autant d'aimable cordialité que le papa Huber. Les chants et les productions humoristiques se succédèrent fort agréablement jusqu'à l'heure de Morphée. Cette soirée permit aux membres présents de constater que la Société possède à Neuchâtel deux chanteuses expérimentées et douées de fort belles voix.

Le lendemain matin, une heure encore fut consacrée à la visite fort intéressante de l'arsenal, du célèbre trésor de la Cathédrale, ce monument si richement orné qui s'appelle l'Eglise de Saint-Ursus. Parmi les curiosités de la ville, nous pouvons citer aussi, sans flatterie la cave de l'Hôtel de la Couronne. Celui qui l'a vue et qui a goûté des produits qu'elle renferme, comprend la réputation dont jouit M. Huber pour ses spécialités en vins de Hallau et du canton de Vaud.

Nous étions sur le point d'oublier une aimable attention réservée, par l'orchestre de la ville, le dimanche, à 5 heures du matin, à ceux qui étaient restés. "C'est le jour du Seigneur", répétaient les accents des cuivres aux dormeurs, qui tiraient pour un instant de leur doux sommeil. Merci à l'orchestre de la ville!

A 9^{1/2} heures, un break et quelques landaus nous transportèrent au village de Selzach, après que nous eûmes pris congé de M. et Mme. Huber, en leur exprimant notre profonde reconnaissance de leur accueil si cordial. M. Huber fils se joignit, en qualité de cicerone, aux visiteurs de Selzach.

Le spectacle de la Passion nous procura une joieuse vraiment élevée, et nous pûmes admirer les efforts et le dévouement de la population de ce petit village qui, de l'aveu de tous, méritent d'être connus bien au-delà des frontières de notre pays.

A 6 heures, deux trains emmenèrent les assistants, l'un à l'ouest, l'autre à l'est. Un mot d'éloge est sorti de toutes les bouches au sujet de ces deux journées: c'était l'eau jusqu'ici.

Merci, merci du fond du cœur, au nom de tous, aux organisateurs de cette belle fête!

Zur gefl. Notiz.

Wir machen hiermit neuerdings bekannt, dass Nachrichten über die Anwesenheit hoher Persönlichkeiten in diesem oder jenem Hotel in unserem Blatte grundsätzlich keine Aufnahme finden, wovon unsere Mitglieder und Abonnenten gefl. Notiz zu nehmen belieben.

Ferner gehen uns öfters Mittheilungen zu über die Fremdenverkehr einzelner Etablissements; auch diesen können wir, mit Rücksicht auf den Charakter und die Tendenz unseres Blattes keine Aufnahme gewähren.

Die Redaktion.



Baden. Die Gesamtzahl der Kurgäste betrug am 2. Juni 1895.

Bormio. Die Strelvio-(Stilfserjoch)-Strasse ist schon seit 1. ds., das Alte Bad seit 20. ds. eröffnet.

Davos. Der Verwaltungsrat des Kurhauses hat zum Andenken an den verstorbene Direktor Amsler dem Krankenhaus 10,000 Franken geschenkt.

Montreux. Le Conseil fédéral adresse au Chambres un message relatif à la prolongation jusqu'à Villeneuve du tramway Vevey-Chillon.

Territet-Glion. Der Verwaltungsrat der Bahn Territet-Glion beantragt für 1897 10 Prozent der Bahn für im Vorjahr.

Dachsen. In hier verstarb am 25. ds. im Alter von 75 Jahren infolge einer Herzähnigung, Herr Heinrich Albert Witzig-Welti, früher Besitzer und Leiter des Hotel Witzig daselbst.

Klausenstrasse. Die Urner Regierung macht bekannt, dass die neue Klausenstrasse auf Urnerboden von der Glarner Grenze bis Aggeli fertiggestellt sei und den allgemeinen Verkehr offen steh.

Weggis. Herr F. Dolder jun. hat sein neu erbautes und modern eingerichtetes mit Personen-aufzug und elektrisch Licht versehenes Hotel Löwen am 1. Juli eröffnet.

Engadin. Die Generalversammlung des oberengadiniens Kurvereins beauftragte den Vorstand mit Vorstudien, welche die Errichtung eines ständigen Verkehrsgebäude für Engadin zu bewerkstelligen.

Davos. Amtliche Fremdenstatistik. In Davos anwesende Kurgäste vom 11. bis 17. Juni 1898: 1. ausländ. Engländer 185, Schweizer 201, Holländer 71, Franzosen 165, Belgier 16, Russen 32, Österreich 30, Amerikaner 20, Portugiesen, Spanier, Italiener, Griechen 18, Dinen, Schweden, Norweger 10, Angehörige anderer Nationalitäten 3. Total 952, Darunter waren 167 Passanten.

St. Moritz-Dorf. Das Hotel Engadiner Kulm hat einen neuen Stockwerk aufgerichtet. Ein neuer Stock ist auf der Ostseite des Hauptgebäudes um 20 Fremdenbetten, ist in der Mitte des Hauses ein geräumiges, äusserst elegantes und freundliches Vestibule erstellt. Alle Wirtschaftsräumlichkeiten sind im Hinterhaus verlegt worden, wo sich eine neue moderne installierte Wascherei und neue Bäder befinden. Im Winter wird das Hotel durch Warmwasserheizung erwärmt.

Fremdenverkehr. Durch die Blätter ging jüngst die Notiz, dass dieses Jahr nach der Ansicht des Cook'schen Reisebüros bedeutend weniger Amerikaner die Schweiz besuchen werden als früher. Der Norddeutsche Lloyd konstatiert das Gegenteil. So wohl die Schnell dampfer, wie namentlich auch die Barberie-Dampfer kommen stark besetzt an und Zahl der bis heute gekommenen Amerikaner ist bedeutend grösser als bis zum gleichen Zeitpunkt des vorjährigen Jahres. Der Dampfschiffahrt-Schnell dampfer "Kaiser Wilhelm der Grosse" brachte auf seiner letzten Reise 1055 Passagiere, meistens der kehrenkreis Basel übertragen.

Bahn-Konzessionen. Der Ständerat erledigte mit Zustimmung der Eisenbahnnkommission folgende Eisenbahngeschäfte: 1. Verweigerung der Konzession einer Radlängsbahn von Wegsiz nach Statthalte, da für ein solches Unternehmen kein fühlbares Bedürfnis vorliegt; 2. Erteilung von Konzessionen für die Linien Wattwil nach Winnims eventuell nach Spiez; von Vevey nach der Station Chebres; von Laupen nach Flamatt oder Thörishaus über Neuenegg und von Laupen nach Gimmenen; von Ebnet nach Nesslau; von der Station zum Hotel Ryfhalp; von Meiringen über Sigriswil nach Wassen; 3. Änderung der Konzession einer Strassenbahn von Schwyz nach Saasen und von Schwyz nach Brunnen; 4. Erweiterung der Konzession elektrischer Strassenbahnen in der Stadt Lausanne nach Lutry.

Eigerbahn. Herr Jürgen E. Strub, dahier tritt er in den Dienst der D. B. Schweiz, führt einer Bahn auf den Eiger statt auf die Jungfrau ein, indem er die Linie hochzieht, die Station "Kalfirn" besonders hervorhebt: "Eine ganz impoante Staffel, die wie ein Adlerhorst in senkrechter Art gestaltet ist, welche die Gletscherbahn, die eine Stationsanlage gestalten, reicht, ist der "Kalfirn". Die Station muss möglichst hoch und möglichst rückwärts verschoben werden, auf dass der Tourist von dem herrlichen Panorama, dem Gletscherbahn, das sie in wundervolle mindestens ebenbürtigen Eiger spitze und mit der Erstellung einer Verbindung nach dem Viechergletscher dem Reisenden besser gedient wäre, als durch Weitergewinnung der Stationen Mönhöch, Jungfrau und Jungfrauspitze, die wohl andere, aber nicht grossartigere Bilder bieten. Durch den Bahn der Stationen Eigergletscher, Grindelwaldblick, Kalfirn und Eigerbahn gegenüber dem in Argrill genommenen Projekt wurden Baukapital und Tunnelfahrt um die Hälfte verringert, bei bedeutender Vereinfachung und Oekonomie des Betriebes".

Der heutigen Nummer liegt ein Prospekt der illustrierten Zeitschrift **Die Schweiz bei, auf welcher wir hiemit besonders aufmerksam machen. "Die Schweiz" hat sich in der verhältnismässig kurzen Zeit ihres Bestehens zu einer die Kunst und Literatur pflegenden Zeitschrift ersten Ranges entwickelt und bildet unzweifelhaft durch ihre kunstvollen Illustrationen und fesselnden Schilderungen von Land, Leuten, Sitten und Gebräuchen des Schweizerlandes eine willkommene Lektüre sowohl für Einheimische wie Fremde und verdient daher ihren Platz im Lesezimmer des Hotels.**

Verantwortliche Redaktion: Otto Amsler-Aubert.

sowie schwarze, weisse und farbige Henneberg-Seide von 55 Cts. bis Fr. 28.50 per Meter — glatt, gestreift, kartiert, gewebt, Damast etc. (ca. 240 verschiedene Qual. und 200 verschiedene Farben, Dessins etc.)
Seiden-Damaste v. Fr. 1.40—22.50 **Ball-Seide** v. 85 Cts.—14.85
Seiden-Bastkleider p. Robe, „ 10.50—77.50 **Seiden-Grenadines** „ 1.35—14.85
Seiden-Foulards bedruckt „ 1.20—6.50 **Seiden-Bengalines** „ 2.15—11.60
per Meter. **Seiden-Amours, Monopoli, Cristalliques, Moiré antique, Duchesse, Princesse, Moscovite, Marcellines, seidene Steppdecken- und Fahnenstoff** etc. etc. franko ins Haus. — Muster und Katalog umgehend.
G. Henneberg's Seiden-Fabriken, Zürich.

Foulard-Seide Fr. 1.20
— bis 6.55 per Meter in den neuesten Dessins und Farben —